

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MARS 2024**  
-----

numéro
CC_240307_12

L'an deux mille-vingt quatre, le sept mars,  
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le premier mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	42
exprimés	49
vote	
pour	49
contre	0
abstention	0

Présents :

Joëlle GOUDAL, Michel COMBES, Martine BAÏSSET, Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Sonia ROMERO, Jean TRINQUIER, Alain VIALA, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, Fadilha BENAMMAR KOLY, David BOSC, Izia GOURMELON, Monique GALEOTE, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Damien ALIBERT, Claude LAATEB, Magali STADLER, Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Valérie ROUVEIROL, Jean-Luc REQUI, Michel ABRIC, Françoise OLIVIER, Bernard JAHNICH, Clément THERY, Sophie PRADEL, Pierre-Paul BOUSQUET, Isabelle PERIGAULT, Alain FALCOU, Chantal BASCOUL, Daniel VALETTE. Bertrand SONNET, Alain CARLES.

Absents avec pouvoirs :

Jean Michel BRAL à Jérôme VALAT, Bernard GOUJON à Claire VAN DER HORST, Ali BENAMEUR à Gilles MARRES, David DRUART à Gaëlle LEVEQUE, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Jean-Christophe COUVELARD à Bernard JAHNICH.

Absents :

Véronique VANEL, Jérôme CLARISSAC, Jean-Paul AGUSSOL, Fatiha ENNADIFI, Isabelle PEDROS, Nathalie SYZ, Félicien VENOT, Guy LEMAIRE, Philippe BERLENDIS, Éric OLLIER.

<b>OBJET :</b>	<b>Approbation des procès-verbaux de récolement pour l'année 2023 des collections du musée de Lodève</b>
----------------	--

**VU** l'article L 442-8 du Code du patrimoine,

**CONSIDÉRANT** que chaque campagne de récolement doit faire l'objet d'un procès-verbal annuel, rédigé par le responsable des collections et adressé au service des musées de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) Occitanie,

**CONSIDÉRANT** le procès-verbal pour la campagne 1 concernant les dessins de Paul DARDÉ a été adressé à la DRAC Occitanie le 20 décembre 2023,

**Qui l'exposé de Fadilha BENAMMAR KOLY et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

*Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

- **ARTICLE 1 : VALIDE** le procès-verbal de récolement pour la campagne 1 des dessins de Paul Dardé,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-200017341-20240307-lmc19382-DE-1-1  
Date de télétransmission : 08/03/24  
Date de publication : 14/03/2024  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Le 14 mars 2024  
Le Président,  
Jean-Luc REQUI

# Récolement décennal des musées de France

## Procès-verbal de campagne

---

### 1. Identification du musée

Musée de Lodève

---

### 2. Identification de la campagne

Titre de la campagne : Campagne 1 / dessins et gravures de Paul Dardé

Domaine concerné (domaine de collection) : Beaux-Arts

Zone du musée : Réserve module 1 et 2 / tiroirs n° 3 à 10

Date de réalisation : courant 2023

Responsable de la campagne : Ivonne Papin-Drastik

---

### 3. Méthodes et Moyens humains, techniques, etc. :

**Moyens humains** : récolement effectué par Ivonne Papin-Drastik à raison d'environ 20 jours pleins/an qui ont pu y être consacrés.

**Contexte et méthode** : par rapport au PV de fin de récolement de 2014, ce récolement a été entièrement repris suite aux déménagements des collections dans le cadre du projet d'extension et de rénovation du musée (les précisions seront données dans le second plan de récolement en cours d'écriture).

Les objets de cette campagne sont depuis 2019 conservés dans les réserves « modules 1 et 2 » du nouveau musée.

Récolement à la fois topographique et par campagne tel que défini dans le premier plan de récolement.

A consisté à partir de chaque module des mobiliers de la réserve désormais identifié par une lettre et un numéro (En° pour les étagères / Tn° pour les tiroirs / Bn° pour les boîtes d'archives, etc.) et à confronter chaque objet du module à sa notice informatisée et à y apporter les informations complémentaires.

Opérations :

- vérifier la présence et l'état des objets

- vérifier le marquage

- reprendre des photographies si nécessaire

- compléter les fiches Micromusée : historique du déplacement / nouvel emplacement / prise de mesure rendu possible à un accès facilité aux œuvres / restaurations effectuées sur une partie d'entre elles...

---

### 4. Description des champs couverts :

5. Commentaire sur le résultat de cette campagne :

Le module inventaire et récolement de Micromusée n'ayant été acquis que postérieurement à cette campagne, il conviendra de compléter les notices Micromusée des objets de cette campagne.

Concernant la campagne n° 1 dans l'ensemble : en parallèle à la poursuite de la confrontation sur place, il faut achever la saisie des minutes d'inventaire non encore rentrées dans Micromusée dans l'objectif d'arriver à un vrai inventaire réglementaire ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Le nombre de minutes qui restent à saisir, s'élève à environ 200 minutes. Ces minutes d'inventaire, datant de 1984, sont à ce jour les seuls documents faisant office de registre d'inventaire pour cette collection.

Seul l'inventaire définitif permettra de résoudre les quelques cas posant problèmes et identifiés (quelques doublons au niveau des numéros d'inventaire).

Pas de problèmes juridiques et/ou de statuts sur cette campagne.

INFORMATIONS	CHIFFRES	OBSERVATIONS
<b>Nombre (connu ou évalué) de biens ciblés</b>	2759	Basé sur l'existence de minutes d'inventaire rédigées en 1987. Absence d'un registre d'inventaire 18 colonnes.
<b>Objets localisés</b> (vus ou en déplacement provisoire justifié)	499	
<b>Objets manquants</b> (qui nécessiteront un signalement, un dépôt de plainte, ou une radiation) <b>(joindre une liste)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non localisés (§ 2.49 à § 2.52 et § 2.57 **)</li> <li>- Volés (§ 2.53 à § 2.56 **)</li> <li>- Détruits (§ 2.31**)</li> </ul>		
<b>Nombre total des objets récolés</b> (localisés + manquants)	499	
<b>Objets nécessitant des modifications à l'inventaire</b> <b>(joindre une liste)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À inventorier *** (inscription omise ou négligée au sens du § 2.20 à § 2.25 **)</li> <li>- À radier (§ 2.26 à § 2.35 **) (en distinguant les 5 cas de radiation)</li> </ul>		
<b>Objets nécessitant des compléments d'identification</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À marquer (§ 2.42 à § 2.48 **)</li> <li>- À mesurer, peser</li> <li>- À photographier</li> </ul>		
<b>État de conservation du bien</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon état</li> <li>- Défauts d'intégrité (déformation, traces d'humidité, traces d'infestation, empoussièrément)</li> <li>- Nécessite une restauration</li> </ul>		
<b>Localisation des biens</b> : Exposés dans les salles  En réserve	499	
<b>Documentation photographique des biens</b>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Argentique</li> <li>- Format numérique</li> </ul>	499	
<p><b>Existence d'une notice informatisée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans un outil de gestion des collections</li> <li>- Dans un tableur</li> <li>- À faire</li> </ul>	499	Micromusée

\* Cf. art.13 de l'arrêté du 25 mai 2004

\*\* Note-circulaire relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indécomposables et aux opérations de post-récolement des collections des musées de France, publiée au BO du 4 mai 2016.

\*\*\* Sont exclus du récolement les objets non inventoriés car sans historique d'acquisition ou d'affectation au sens des § 4.1 à § 4.6 \*\*.

Signature du responsable des collections

Signature du chef d'établissement